

**COMMUNE DE NANTEAU-SUR-ESSONNE**  
**PROCES VERBAL DE**  
**LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2013**

L'an deux mil treize, le mardi dix sept septembre à 20 h, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le dix septembre 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :	11			
Présents :	11	Votants :	11	Pouvoirs : 0

**Présents** : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, TESSIER Marie-Jeanne, LE FLOC'H Martine, FUERXER Pierre, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain, DELAGER Emmanuel, RAYMOND Bernard, GIRARD Fabienne.

**Désignation du secrétaire de séance** : Martine LE FLOC'H est désignée secrétaire de séance.

**Approbation du procès verbal de la séance du 30 juillet 2013:**

Aucune remarque n'ayant été formulée, ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

**2013-52 Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation.**

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants depuis plus de deux ans à la Taxe d'Habitation.

Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Afin d'inciter les propriétaires de logements vacants à remettre leurs biens dans le circuit locatif,

le conseil municipal de Nanteau-sur-Essonne, après en avoir délibéré, par 2 voix « contre », 1 abstention et 8 voix « pour »,

Décide d'assujettir à la taxe d'habitation, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**2013-53 Décision modificative n° 2 au Budget Primitif 2013.**

Madame Henderson informe l'assemblée que le montant définitif pour 2013 du Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) s'élève à 3 177 €.

Lors de l'élaboration du Budget Primitif 2013, l'article 73925 a été pourvu à hauteur de 3 000 €. Il faut donc prévoir un complément à cette imputation :

Compte d'imputation	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
61523- Ent. voies & réseaux DEP. FONCTIONN.	35 000.00	- 200.00	34 800.00
73925 - FPIC DEP. FONCTIONN.	3 000.00	+ 200.00	3 200.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, accepte la décision modificative n° 2 au budget primitif 2013.

**2013-54 Approbation du renouvellement et de l'enregistrement du nom du domaine du site internet, avec mise à jour du logiciel.**

La dépense pour le renouvellement du nom de domaine de notre site internet a été prévue au budget primitif 2013 à l'article 6156.

De plus, cette année, afin de réaliser la mise à jour du site, nous avons besoin d'acquérir un programme de migration pour un montant de 35.95 €.

Ces achats se font obligatoirement par internet et de ce fait son paiement exige une carte bancaire dont la commune n'est pas pourvue.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que Madame Helen Henderson paie directement par internet, sur ses fonds propres le montant de 71,62 € ; ainsi que le montant exact du programme de migration et autorise que cette dépense lui soit intégralement remboursée.

**2013-55 Mise à jour de la convention d'occupation et des tarifs de la salle Jean Herblot.**

Madame Helen Henderson informe les membres du conseil municipal des modifications proposées pour la convention d'occupation et le règlement de la salle Jean Herblot qui vient d'être totalement rénovée et qui désormais est proposée à la location dans sa totalité.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- pour les particuliers résidant ou payant des impôts dans la commune :

Jour de semaine :	180 €	chauffage : 30 €
Week end et jours fériés :	280 €	chauffage : 50 €
Vin d'honneur :	100 €	chauffage : 20 €

- pour les particuliers extérieurs à la commune :

Jour de semaine :	450 €	chauffage : 30 €
Week end et jours fériés :	700 €	chauffage : 50 €
Vin d'honneur :	200 €	chauffage : 20 €

Caution : 500 € pour les résidants, 1 000 € pour les personnes extérieures.

Ménage : la salle doit être rendue nettoyée, dans l'état dans lequel elle a été trouvée.

Un chèque de caution de 100 € pour nettoyage est demandé dans l'hypothèse où la salle n'aurait été pas ou pas bien nettoyée.

La convention d'occupation et le règlement vont être finalisés en prenant en compte les observations apportées par les membres du conseil, puis leur seront transmis.

Y sera joint un document permettant de réaliser rapidement et facilement un état des lieux. Un mode d'emploi spécifique sera créé pour l'utilisation de la salle de réchauffage, de la sonorisation, de l'éclairage et du local rangement. Ces documents comporteront textes et photos afin d'être plus explicites.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, sur ces propositions et autorise Madame le Maire à les mettre en application.

### **2013-56 Création convention d'occupation et tarifs de la petite salle de réunion.**

Cette nouvelle salle permet de recevoir au maximum 40 personnes.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- pour les particuliers résidant ou payant des impôts dans la commune :

Jour de semaine :	100 €	chauffage : 20 €
Week end et jours fériés :	150 €	chauffage : 30 €
Vin d'honneur :	50 €	chauffage : 10 €

- pour les particuliers extérieurs à la commune :

Jour de semaine :	200 €	chauffage : 20 €
Week end et jours fériés :	300 €	chauffage : 30 €
Vin d'honneur :	100 €	chauffage : 10 €

Caution : 300 € pour les résidents, 500 € pour les personnes extérieures.

Ménage : la salle doit être rendue nettoyée, dans l'état dans lequel elle a été trouvée.

Un chèque de caution de 50 € pour nettoyage est demandé dans l'hypothèse où la salle n'aurait pas été nettoyée correctement.

Pour les associations nantessonnaises, l'utilisation de cette salle est gratuite.

Pour les associations cantonales, l'utilisation est gratuite une fois par an.

La convention d'occupation et le règlement seront finalisés en prenant en compte les observations apportées par les membres du conseil, puis leur seront transmis.

De la même façon que pour la salle Jean Herblot des documents d'aide à la réalisation de l'état des lieux, à l'utilisation du matériel et son rangement seront réalisés.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, sur ces propositions et autorise Madame le Maire à les mettre en application.

### **2013-57 Autorisation pour ester en justice dans le dossier Commune de Tousson.**

Le tribunal administratif de Melun a transmis à Madame Le Maire une copie de la requête présentée par la commune de Tousson concernant la participation financière demandée pour l'entretien de la route de Boisminard à Tousson, sur la commune de Tousson.

Depuis le 27 mars dernier, notre dossier est référencé par le service juridique de notre assureur la MAIF, celle-ci l'a confié à Maître Cyril FERGON de la Selas ARCOLE de PARIS.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'autoriser Madame le Maire à représenter la commune :
- d'accepter la proposition de la MAIF afin que Maître Cyril FERGON puisse défendre les intérêts de la commune dans cette affaire. .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Madame Helen Henderson à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Melun (Seine-et-Marne), dans le dossier n° 1306122-2 et accepte la désignation de Maître Cyril FERGON pour défendre les intérêts de la commune.

Madame Helen Henderson a rencontré Madame la sous-préfète afin de l'informer de ce désaccord entre les communes.

#### **2013-58 Avis sur l'arrêt du SCOT de Fontainebleau et sa région.**

M. Bernard Raymond annonce que le SCOT de Fontainebleau et sa région reprend en grande partie le SCOT antérieur et n'apporte pas de modification significative, en particulier il ne fait pas obligation d'ouvrir de nouveaux terrains à la construction.

La commune de Nanteau-sur-Essonne faisant partie du Parc naturel régional du Gâtinais français s'est engagée à respecter sa Charte.

En conséquence, à l'unanimité, le conseil municipal s'en remet à l'avis du Parc naturel régional du Gâtinais français pour ce qui concerne l'arrêt du SCOT de Fontainebleau et sa région.

#### **2013-59 Point sur le contrat rural tranches 2 et 3, travaux supplémentaires.**

Madame le Maire remercie les membres du conseil municipal et des associations qui se sont impliqués dans ce projet pour le mener à bien tout en réduisant les coûts lorsque cela était possible.

La réception des travaux a été faite le 28 août. Il y avait de nombreuses réserves, les principales ont été levées le 11 septembre, les dernières seront levées prochainement.

Un certain nombre de travaux supplémentaires doivent être envisagés :

- rideaux : cette partie est hors « contrat rural »
  - o achat (rendez-vous avec le fournisseur le 20 septembre pour prise des cotes)
  - o pose des rails, à prévoir, par une entreprise extérieure.
  
- peinture extérieure des fenêtres et portes qui n'ont pas été changées : un devis a été demandé à l'entreprise C. Bouillac et d'autres devis vont être demandés aux entreprises Suir et Pougat. Il est important que ces travaux soient réalisés rapidement pour éviter que le bois ne s'abîme.
  
- électricité :
  - éclairage de la cour avec 7 hublots équipés chacun d'un détecteur de présence,
  - éclairage de l'escalier menant au parking avec 1 hublot équipé d'un détecteur de présence,
  - pose d'un radiateur dans les toilettes femmes (non prévu par l'architecte),
  - système permettant la mise en marche de la VMC uniquement lorsqu'une salle est louée.

Pour l'ensemble des ces travaux d'électricité, l'entreprise VSYS a envoyé un devis de 1 996,70 euros HT.
  
- sol de la salle des associations : un devis a été demandé à l'entreprise BREGE pour le revêtement du sol.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis pour les travaux d'électricité et à demander la pose des rails pour les rideaux.

#### **2013-60 Point sur les autres travaux en cours et subventions en attente.**

##### **Mare de Boisminard :**

Le problème reste non résolu. La société SEGEX-SNFRE devrait intervenir une

nouvelle fois en octobre pour refaire l'étanchéité non plus à l'intérieur de la mare mais par le côté extérieur du mur.

**Contrat triennal de voirie pour l'évacuation des eaux pluviales rue de Viltard :**

Ce contrat pourrait enfin être accepté dès cette année, mais une nouvelle objection a été formulée par les services du Conseil Général : la largeur de la chaussée n'est que de 4,5 m (au lieu des 5 m nécessaires pour une circulation à double sens des véhicules) entre l'allée Baclet et l'allée des Sables. La seule solution technique permettant de lever cette objection tout en respectant les normes sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (trottoir d'une largeur de 1,40 m) consiste à créer une « écluse » avec circulation alternée sur une seule voie, ce qui obligera les automobilistes à réduire leur vitesse.

**Réfection du mur situé au fond de la mare de Boisminard côté jardins :**

Notre demande de subvention passe devant la commission Patrimoine du Parc naturel régional du Gâtinais français le 18 septembre.

**Remplacement de la haie de thuyas au fond du parking par des essences locales :**

Notre dossier de demande de subvention passe en commission au Parc naturel régional du Gâtinais français la semaine du 23 septembre. Si la subvention est accordée, la plantation pourrait se faire en novembre.

**Enfouissement des réseaux :**

Une réunion de chantier est prévue chaque mercredi à 9 h. André Le Bras se charge de trouver un espace pour que, le weekend, les engins de chantier puissent être rangés sans risque. Il coordonnera également la présence de l'entreprise Laly qui doit refaire le sol de la cour de la mairie.

**Eclairage public :**

Les 3 dernières lanternes équipées de lampes au mercure (dont celle de l'allée des Merisiers qui est tombée en panne fin août) doivent être remplacées très prochainement, ainsi que l'armoire de commande de la rue de la Grange aux Dîmes.

**Informations et questions diverses.**

Amendes de police : Madame le Maire demande à chacun de réfléchir à d'éventuels dossiers, sachant que le dossier doit être présenté avant le 23 novembre.

Radar pédagogique : en raison de la faible durée (3 jours) de la tenue de la batterie, il est envisagé de le connecter directement au réseau d'éclairage public. A. Le Bras et P. Fuerxer en analysent la faisabilité.

Madame le Maire propose la date du 30 novembre pour l'inauguration officielle des 3 bâtiments inclus dans le contrat rural, sous réserve bien entendu de la disponibilité des différentes autorités invitées.

P. Fuerxer et B. Raymond annoncent que, lors des Journées du Patrimoine, l'église qui était ouverte le dimanche après-midi, a reçu la visite de 6 personnes.

Salle des Associations : après que nous nous soyons interrogés sur le nom qui pourrait être donné à cette salle, Bernard Raymond dit sa préférence pour conserver ce nom qui pourrait encourager les Nantessonnais à créer et faire vivre de nouvelles associations. Le conseil approuve cette proposition.

Alain Le Pape a assisté à une réunion de la Commission Environnement du Parc naturel régional du Gâtinais français durant laquelle a été présenté un projet

d'agroforesterie (plantation d'alignements d'arbres pour fertiliser la terre avec cultures intercalaires).

Transports scolaires : Marie-Jeanne Tessier mentionne des problèmes rencontrés avec les transports scolaires, en particulier Les Cars Bleus ont modifié les lignes sans en informer les mairies. Ceci est une lacune qui a déclenché le mécontentement bien compréhensif des parents d'élèves.

Fête de Nanteau : Marie-Jeanne Tessier confirme le succès de la Fête de Nanteau : le temps était idéal, le vide-grenier, grâce à l'aide bénévole d'une famille de Nanteau, s'est bien déroulé et les exposants ont apprécié l'emplacement et le prix attractif. Elle remercie les personnes qui se sont impliquées dans le nettoyage de la salle Jean Herblot, des tables et des chaises, ainsi que dans la préparation et l'animation de la fête.

Les artistes qui exposaient à l'église ont apprécié ce lieu d'exposition qui mettait en valeur leurs œuvres et ont accueilli un grand nombre de visiteurs.

Un grand merci également aux sonneurs qui nous ont fait découvrir le cor de chasse.

Nouveau cimetière : Marie-Jeanne Tessier rappelle qu'un projet d'aménagement paysager du nouveau cimetière, avec création d'un espace du souvenir, est à l'étude. Un groupe de travail est créé avec Michèle Bouteille, Paul Desbrosse et Bernard Raymond. Elle doit définir le cahier des charges qui nous permettra de recruter le cabinet conseil qui devra nous faire une proposition d'aménagement. Nous sommes aidés sur ce dossier par l'architecte de la CAUE. La première réunion est fixée au 30 septembre à 18 h.

Produits phytosanitaires : Alain Le Pape annonce que désormais tous les employés communaux doivent passer un examen sur les produits phytosanitaires. Cet examen est obligatoire et payant ; si un employé échoue à l'examen, il doit le repasser et l'examen est à nouveau payant.

Natura 2000 : Alain Le Pape informe que, dans le cadre d'un contrat signé avec un propriétaire de la commune, l'ONF est en train de couper des arbres qui avaient envahi une très belle pelouse calcaire.

Syndicat d'Electrification : Pierre Fuerxer relate que le SIERSOSM (Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale du Sud Ouest Seine et Marnais), créé il y a 90 ans, sera remplacé au 1<sup>er</sup> janvier 2014 par un syndicat départemental unique. Cependant ce nouveau syndicat ne pourra pas fonctionner à cette date puisque les délégués du nord du département n'ont pas encore été désignés.

Travaux de voirie : André Le Bras indique que l'entreprise Laly devrait commencer les travaux prévus (point à temps, réfection de la cour de l'école, mise en place de caniveaux et busage rue de la Croix Boisée) avant fin septembre. Le décapage des bas côté à Boisminard ne sera réalisé, lui, qu'après la saison des betteraves. La terre sera stockée au nouveau cimetière. Ces travaux devront être coordonnés avec ceux d'enfouissement et devront donc peut être, être un peu retardés ou repoussés en 2014 en fonction de la météo.

Circulation des camions de betteraves : Helen Henderson a informé Madame la sous-préfète du problème de sécurité lié au croisement des camions de betteraves dans notre commune. Cette dernière suggère que, durant cette période, une limitation temporaire à 30 km/h soit mise en place dans la partie la plus dangereuse (rue de la Croix Boisée, rue de Villiers et rue de Viltard). La sucrerie sera destinataire de l'arrêté.

Madame le Maire annonce que la personne de Nanteau qui a déposé des gravats en lieu non autorisé a été contactée et s'est engagée à les enlever sous un délai maximum d'un mois.

Madame le Maire informe que le CIO de Fontainebleau qui risquait purement d'être fermé est finalement relogé à Avon. Cette structure accueille annuellement plus de 4 000 élèves et étudiants et 700 jeunes non scolarisés.

Madame le Maire fait lecture au conseil municipal d'un courrier reçu d'un habitant de Nanteau-sur-Essonne qui demande que lui soit communiqué l'intégralité des dossiers nominatifs concernant sa famille, ainsi que tous les documents relatifs aux relations de voisinage le concernant.

La Commission d'Accès aux Documents Administratifs sera sollicitée afin de répondre dans le strict cadre du droit.

Madame le Maire mentionne qu'un habitant de Nanteau-sur-Essonne a demandé par écrit que la commune envisage de mettre des panneaux chemin du Champ de Tir pour annoncer la partie non carrossable du dit chemin.

La séance est levée à 23 h15

La prochaine réunion du conseil aura lieu le 29 octobre 2013.

Helen HENDERSON  
Le Maire

Les CONSEILLERS

Martine LE FLOC'H  
La Secrétaire